

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CODE ARTICLE : 20K.SCHP

1. Identification de la substance / du mélange et de la Société/l'Entreprise

1.1. Identificateur du Produit

Nom du Produit Sciure huilée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Litière pour chats

Usages non recommandés :

Usages différents ceux recommandés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

ETS COMPAS SAS - 74 RUE VERNUILLET - CS30050 - 51721 REIMS
Tél 03 26 85 20 84 - www.compas-alain.fr - info@compas-alain.fr

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définis dans le Règlement CE 1272/2008
En cas de poussières, utiliser un masque anti poussière et/ou des lunettes de protection.

2.2. Éléments d'étiquetage

Aucun

2.3. Autres dangers

Ce produit est une substance organique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

3. Composition / Informations sur les composants / la composition des dangers

3.1. Mélanges

Nom chimique	CAS-N°	CE-N°	%	Note
Bois	-	-	70	Aucun
Eau				
Huile légère parfumée				

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Peau :

Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Yeux / protection du visage :

Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation :

Il est recommandé de transférer l'individu exposé à l'air libre.

Ingestion :

Aucune mesure de premier soin nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune action spécifique n'est nécessaire.



Les établissements COMPAS

DEPUIS 1954

V3- Date 11/08/2023 Page 2 sur 7

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Vous pouvez utiliser de l'eau / eau brume comme agent extincteur.
Moyens d'extinction déconseillés: Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Est-combustibles. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit pas combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par le vide pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

7. Manipulation et Stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection: Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air.

Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour les poussières (dessous poussière respirable)

Pays	Poussières inerte non spécifiée (mg/m ³)	Adoptée par / loi dénomination	Nom VLEP (si spécifique)
Autriche	6	Bundesministerium für Arbeit und Soziales	Maximale Arbeitsplatzkonzentration (MAK)
Belgique	3	Ministère de l'Emploi et du Travail	
Bulgarie	4	Ministry of Labour and Social Policy and Ministry of Health. Ordinance n°13 of 30/12/2003	Limit values
Chypre		Department of Labour Inspection. Control of factory atmosphere and dangerous substances	

Siège social :
74 rue Vernouillet - CS 30 050
51 721 Reims Cedex (France)
www.lesetablissementscompas.fr

Tél. : 03 26 85 20 84
Commandes : 03 26 91 03 90
administration@etscompas.fr



Les établissements COMPAS

DEPUIS 1954

V3 - Date 11/08/2023 Page 3 sur 7

		in factories, Regulations of 1981.	
République Tchèque		Governmental Directive n°441/2004	
Danemark	5	Direktoratet for Arbejdstilsynet	Threshold Limit Value (TLV)
Estonie			
Finlande		National Board of Labour Protection	Occupational Exposure Standard
France		Ministère de l'Industrie (RGIE)	Empoussiérage de référence
	5	Ministère du Travail	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Allemagne	3	Bundesministerium für Arbeit	Maximale ArbeitsplatzKonzentration (MAK)
Grèce	5		
Hongrie			
Irlande	4	2002 Code of Practice for the Safety, Health & Welfare at Work (CoP)	
Italie	3	Associazione Italiana Degli Igienisti Industriali	Threshold Limit Values (based on ACGIH TLVs)
Lituanie	10	Dėl Lietuvos higienos normos HN 23:2001	Ilgalaikio poveikio ribinė vertė (IPRV)
Luxembourg	6	Bundesministerium für Arbeit	Maximale ArbeitsplatzKonzentration (MAK)
Malte		OHSA – LN120 of 2003, www.ohsa.org.mt	OELVs
Les Pays Bas	5	Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid	Publieke grenswaarden http://www.ser.nl/en/oe/_database.aspx
Norvège	5	Direktoratet for Arbejdstilsynet	Administrative Normer (8hTWA) for Forurensing i Arbeidsmiljøet
Pologne			
Portugal	5	Instituto Portuges da Qualidade, Hygiene & Safety at Workplace NP1796:2007	Valores Limite de Exposição (VLE)
Roumanie	10	Government Decision n° 355/2007 regarding workers' health surveillance. Government Decision n° 1093/2006 regarding carcinogenic agents (in Annex 3: Quartz, Cristobalite, Tridymite).	OEL
Slovaquie			
Slovénie			
Espagne	3	Instrucciones de Técnicas Complementarias (ITC) Orden ITC/2585/2007	Valores Limites
Suède	5	National Board of Occupational Safety and Health	Yrkeshygieniska Gränsvärden
Suisse	6		Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Grande Bretagne	4	Health & Safety Executive	Workplace Exposure Limits (WEL)

8.2. Contrôles de l'exposition

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou toute autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les

Siège social :
74 rue Vernouillet - CS 30 050
51 721 Reims Cedex (France)
www.lesetablissementscompas.fr

Tél. : 03 26 85 20 84
Commandes : 03 26 91 03 90
administration@etscompas.fr



Les établissements COMPAS

DEPUIS 1954

V3- Date 11/08/2023 Page 4 sur 7

opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition.

Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'œil.

Protection des mains

Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).

Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Évitez la dispersion par le vent.

9. Propriétés physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules
Odeur	Inodore
pH (en solution aqueuse 10%)	4.1
Point de fusion/point de congélation	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent
Point d'éclair	Non pertinent
Taux d'évaporation	Non pertinent
Inflammabilité	Non pertinent
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent
Pression de vapeur	Non pertinent
Densité de vapeur	Non pertinent
Densité relative	Non pertinent
Solubilités	Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non pertinent
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent
Température de décomposition	Non pertinent
Viscosité	Non pertinent
Propriétés explosives	Non pertinent
Propriétés comburantes	Non pertinent

9.2. Autres informations

Aucune autre information

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif

10.2. Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

Siège social :
74 rue Vernouillet - CS 30 050
51 721 Reims Cedex (France)
www.lesetablissementscompas.fr

Tél. : 03 26 85 20 84
Commandes : 03 26 91 03 90
administration@etscompas.fr

10.4. Conditions à éviter

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent

11. Information toxicologique

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets différés et immédiats

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets interactifs

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Absence de données spécifiques

Aucun.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.



Les établissements COMPAS

DEPUIS 1954

V3- Date 11/08/2023 Page 6 sur 7

Autres informations

Aucun.

12. Information écologique

12.1. Toxicité

Non pertinent

12.2. Persistance et dégradabilité

Non pertinent

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Négligeable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Les matériels non utilisés peuvent être mis en décharge contrôlée comme déchets normaux. Après utilisation, ils seront éliminés suivant les règles en vigueur pour l'élimination du produit absorbé.

Eaux usées

L'évacuation des eaux usées dans l'environnement doit être découragée

Précautions spéciales

Les granulats non utilisés peuvent être mis en décharge contrôlée comme déchets normaux. Après utilisation, ils seront éliminés suivant les règles en vigueur pour l'élimination du produit absorbé.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non pertinent

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non classé

IMDG: Non classé

ICAO / IATA: Non classé

RID: Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050

51 721 Reims Cedex (France)

www.lesetablissementscompas.fr

Tél. : 03 26 85 20 84

Commandes : 03 26 91 03 90

administration@etscompas.fr



Les établissements COMPAS

DEPUIS 1954

V3- Date 11/08/2023 Page 7 sur 7

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté d'enregistrement REACH conformément à l'Annexe V.7.

16. Autres informations

Pour plus d'informations

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

Révision

Première Edition

Abréviations

Aucun

Références

Aucun

Formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Phrases H

Aucun

Phrases P

Aucun

EUH phrases

Aucun

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ